

Orléans, le 25 août 2017

**Éric MICHON**  
**IA-IPR Education Musicale**

à

**Mesdames et Messieurs les Professeurs**  
**d'Éducation Musicale et de Chant Choral**

Chers collègues,

Événement majeur de la vie de tout enseignant, la rentrée scolaire n'en revêt pas moins des enjeux différents selon la situation de chacun : logique de continuité pour une majorité d'entre vous, changement d'établissement voire d'académie pour certains, de statut pour d'autres... entrée dans le métier parfois. C'est en premier lieu à nos jeunes collègues stagiaires que je m'adresse, pour leur souhaiter une entrée réussie dans le *magistère* qu'ils ont choisi d'exercer dont ils connaissent probablement, d'ores et déjà, la richesse mais aussi les complexités. Bienvenue également aux professeurs qui intègrent l'académie d'Orléans-Tours à la faveur du mouvement national.

Une fois n'est pas coutume l'éducation musicale bénéficie, à travers « La Rentrée en Musique », d'une attention particulière, et ce plus particulièrement à travers son indispensable complément que constitue la chorale de l'établissement. C'est le ministre lui-même qui a souhaité valoriser le travail que vous réalisez dans vos classes et dans la mise en place de pratiques musicales collectives :

*« Le développement de la pratique collective de la musique est essentiel pour bâtir l'école de la confiance. Cette mobilisation va trouver un premier développement avec la "rentrée en musique", le lundi 4 septembre 2017, afin de marquer de manière positive le début de l'année dans les écoles, les collèges et les lycées. (...) Il s'agit de proposer aux élèves, qui étaient déjà présents l'année précédente, d'accueillir leurs nouveaux camarades en musique, manière chaleureuse de leur souhaiter la bienvenue. La chorale et/ou l'orchestre des écoles maternelles et primaires, du collège ou du lycée seront au cœur de l'organisation de cet événement. »*<sup>1</sup> Cette reconnaissance forte de l'apport de notre discipline ne peut que nous réjouir.

Cette initiative fait écho à une circulaire récente (13 décembre 2016) qui déjà réitérait l'intérêt porté par notre institution à cet enseignement facultatif complémentaire à l'éducation musicale obligatoire pour tous les élèves. Je n'insisterai jamais assez auprès de vous sur la nécessité de créer la chorale du collège quand elle n'existe pas, mais aussi sur l'intérêt de travailler en collaboration avec d'autres collègues, avec

---

<sup>1</sup> Page d'accueil du site national [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

d'autres établissements pour proposer à vos élèves un projet artistique et musical d'envergure – dans le cadre du festival académique *Schoralia* par exemple.

### Planning des réunions de rentrée

Ces réunions font l'objet d'un ordre mission que vous devriez rapidement recevoir si ce n'est déjà fait.

*Attention : plusieurs lieux changent cette année*

**Cher : Jeudi 21 septembre, 9h, Collège Littré Bourges**  
**Eure et Loir : Lundi 18 septembre, 14h, Collège Les Petits Sentiers Lucé**  
**Indre : Jeudi 21 septembre, 14h, Collège Touvent Châteauroux**  
**Indre et Loire : Jeudi 28 septembre, 14h, Lycée Grandmont Tours**  
**Loir et Cher : Mardi 26 septembre, 9h, Collège Ronsard Mer**  
**Loiret : Mardi 26 septembre, 14h, Collège de L'Orbellière Olivet**

### Enquêtes de rentrée

Je ne diligenterai pas cette année d'enquête de rentrée sous sa forme habituelle pour les professeurs exerçant exclusivement en collège. Je vous solliciterai en revanche, un peu plus tard dans le trimestre, pour renseigner un document spécifiquement dédié au chant choral et qui ne se limitera pas aux quelques éléments que je vous demandais traditionnellement.

**Je souhaite cependant que certains d'entre vous me communiquent certaines informations chiffrées :**

- Professeurs exerçant en classes à horaires aménagés Musique (C.H.A.M.) : effectifs niveaux par niveau - par courriel, avant le 15 octobre.
- Professeurs de collège qui assurent un enseignement facultatif au lycée : effectifs niveaux par niveau, sur le fichier Excel joint à cette lettre et disponible sur le site académique. Date limite : avant le 15 octobre.
- Professeurs dont le poste est implanté en lycée : l'enquête est maintenue sous sa forme habituelle. Elle est jointe à cette lettre et également disponible sur le site académique. Date limite : avant le 15 octobre également.

Enfin, je vous demande à tous - hormis les professeurs de lycée qui l'auront inscrit sur l'enquête - de bien vouloir me faire parvenir votre emploi du temps sous un format numérique (PDF, Word, JPEG...), et ce avant le 30 septembre.

### Les évolutions dans la mise en œuvre de la réforme du collège

L'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante au printemps dernier et la nomination d'un nouveau ministre de l'Education ont induit des inflexions dans la mise en œuvre de la réforme du collège. Un texte important a ainsi été publié en fin d'année scolaire dernière : il s'agit de l'Arrêté du 16 juin 2017 qui modifie celui du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège. Les changements sont

pour nous plus particulièrement sensibles pour ce qui concerne notre implication dans l'accompagnement personnalisé et dans le travail que nous menons dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (E.P.I.). Je détaillerai ces évolutions et les éventuelles implications qu'elles pourraient avoir sur votre métier lors des réunions de rentrée.

## Les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants

C'est probablement l'innovation majeure de cette rentrée. Dans le cadre d'un dispositif intitulé « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération » (P.P.C.R.), les modalités de votre évaluation professionnelle changent en profondeur. Elles vont de pair avec la mise en place de nouvelles grilles indiciaires qui doivent contribuer à la revalorisation du métier d'enseignant.

La carrière est simplifiée, plus uniforme ; la notation disparaît. La place de l'inspection, son organisation et ses finalités évoluent : celle-ci aura avant tout une valeur formative, d'accompagnement professionnel sauf lors de trois « Rendez-vous de carrière » qui associeront l'évaluation de l'inspecteur et du chef d'établissement pour décider d'un avancement accéléré pour 30% d'entre vous. Je développerai bien entendu ce point lors des réunions de rentrée et expliciterai la manière dont je compte procéder lors de ces « Rendez-vous ».

## La musique au lycée : option facultative et série L Musique

Voici les œuvres qui constituent cette année les nouveaux programmes limitatifs :

### Musique - Option facultative toutes séries

**Maurice Ravel** : *Concerto pour la main gauche*.

**L'Affaire Tailleferre**, production lyrique de l'Opéra de Limoges (2014) au départ de l'œuvre radiophonique de **Germaine Tailleferre**, Du style galant au style méchant, 4 opéras bouffes pastiches (webdocumentaire disponible sur le site de Canopé).

#### **Birdland**

1. In album *Heavy weather* - Weather Report (1977)
2. In album *Extensions* - The Manhattan Transfer (1979)
3. In album *Back on the Block* - Quincy Jones (1989)
4. In album *Minimal Movie* - Ensemble Hyperion (2000)

### Musique – Série L-Arts option musique

**Johann Sebastian Bach**: *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit*, BWV 106, (*Actus Tragicus*) :

1. Chœur : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit*
2. Aria (tenor) : *Ach, Herr, lehre uns bedenken*
3. Aria (basse) : *Bestelle dein Haus*
4. Chœur : *Es ist der alte Bund*

**Claude Debussy** : *Sonate pour flûte, alto et harpe*

#### **Le jazz et l'Orient**

- Ibrahim Maalouf, *They don't care about us*, in album *Diagnostic*.
- Rabih Abou-Khalil, *Mourir pour ton décolleté*, in album *Songs for Sad Women*.

- Avishai Cohen, *Aurora*, in album *Aurora*.
- Jasser Haj Youssef, *Friggya*, in album *Sira*.
- Marcel Khalifé, *Caress*, in album *Caress*.

## La nouvelle maquette des épreuves de l'agrégation interne

La session 2018 de l'agrégation interne se déroulera dans un contexte de maquettes d'épreuves fortement renouvelées : la finalité première de ces changements réside dans une volonté de professionnalisation accrue du recrutement de professeurs agrégés par la voie interne. Il s'agit ainsi, par le biais d'épreuves dont les contenus prennent appui plus que par le passé sur les compétences développées dans le cadre du métier d'enseignant d'éducation musicale – au lycée tout particulièrement –, de valoriser l'excellence professionnelle.

Je présenterai également ces nouvelles modalités régissant le concours lors des prochaines réunions ; vous trouverez en annexe le lien conduisant vers le texte officiel (Arrêté du 30 mars 2017). Je ne saurais trop vous encourager, en attendant, à étudier ces maquettes et, peut-être, à envisager de vous préparer à ce concours ?

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée. Cordialement,



E. MICHON  
IA-IPR Education Musicale

### Mes coordonnées :

**Adresses électroniques** : [eric.michon@ac-orleans-tours.fr](mailto:eric.michon@ac-orleans-tours.fr) ; [ermichon@wanadoo.fr](mailto:ermichon@wanadoo.fr) (indifféremment)

**Téléphone** : 06 07 30 75 41 ou 06 79 97 59 05 (indifféremment)

## ANNEXES

### 1. Les professeurs ressource de l'Académie (contacts : prenom.nom@ac-orleans-tours.fr)

**Chargés de mission d'inspection et du suivi des stagiaires** : Monsieur **Philippe HALLER**, Collège Le Réflessoir Bléré la Rivière (37) ; Monsieur **Alain BERTHET**, collège Geneviève Anthonioz De Gaulle, Les Bordes (45)

**Coordonnatrice académique chant choral** : Madame **Florence LE SIGNOR**, Lycée Descartes Tours - schoraliaregioncentre@gmail.com

**Formatrice Académique** (formation disciplinaire des stagiaires à l'ESPE dans le cadre du Master MEEF) : Madame **Corinne NONNENMACHER**, Collège Condorcet Fleury-lès-Aubrais.

**Interlocuteur académique TICE, gestion du Moodle** : Monsieur **Alain BERTHET**, collège Geneviève Anthonioz De Gaulle, Les Bordes (45)

**Webmaster, gestion du site académique** : Monsieur **Maxime BARON**.

### 2. Ressources académiques

- **Site académique** : <http://musique.ac-orleans-tours.fr>

- **Espace collaboratif des professeurs d'éducation musicale** (Moodle) : <http://musique.ac-orleans-tours.fr/moodle/>

NB : Pour les nouveaux arrivants : l'accès au Moodle s'effectue avec vos identifiants académiques (« IProf »).

### 3. Principaux textes de référence

#### Nouveaux textes évoqués dans la lettre de rentrée 2017

(Faites CTRL-click pour accéder directement au texte)

Arrêté du 16 juin 2017 modifiant celui du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/6/16/MENE1717553A/jo/texte>

Nouvelle maquette des épreuves de l'agrégation interne de musique :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/3/30/MENH1707648A/jo/texte>

Circulaire « Chorales Scolaires » du 13 décembre 2016 :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=110814](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=110814)

## Textes concernant la réforme du Collège, le Socle commun et les nouveaux programmes

### **Le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

[Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#) (JO du 2-4-2015 ; BOEN n°17 du 23-4-2015)

### **La réforme du collège : décret et arrêté publiés au JO du 20 mai 2015**

[Décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège](#)  
[Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège](#)

### **Les nouveaux programmes cycles 3 et 4 et les ressources d'accompagnement publiées à ce jour**

**Nouveaux programmes : BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015**

Cycle 3 : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94708](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94708)

Cycle 4 : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94717](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94717)

**Ressources d'accompagnement au programme d'éducation musicale**

<http://eduscol.education.fr/cid99277/ressources-accompagnement-education-musicale.html>

### **Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)**

**Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle (JO du 7 juillet 2015) :**

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91164](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164)

**Circulaire interministérielle n° 2013-073 du 9 mai 2013 :**

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=71673](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673)

**Le guide pour la mise en œuvre :**

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines\\_artistiques/49/9/2013\\_EAC\\_guide\\_bdef\\_287499.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines_artistiques/49/9/2013_EAC_guide_bdef_287499.pdf)

**Projet de référentiel pour le parcours d'éducation artistique et culturelle :** publication CSP (Conseil Supérieur des Programmes) du 18/12/2014

<http://www.education.gouv.fr/cid86735/projet-de-referentiel-pour-le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

### **Textes plus anciens mais encore d'actualité :**

#### **Référentiel de compétences des enseignants :**

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73066](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066)

#### **Programmes d'enseignement 2008 :**

- B.O. spécial No 6 du 28 août 2008
- Documents d'accompagnement du programme de 2008 d'éducation musicale :  
<http://www.educnet.education.fr/musique/index.htm>

#### **Pratiques musicales collectives**

- Circulaire n° 2011-155 du 21-9-2011 - B.O. n° 34 du 22 septembre 2011 (*Les pratiques musicales collectives, facteur de réussite scolaire*)
- Circulaire n° 2012-083 du 9-5-2012 - B.O. du 31 mai 2012 « *Poursuivre le développement des pratiques musicales collectives à l'école, au collège et au lycée* »
- Circulaire n° 2012-010 du 11-1-2012 - B.O. n° 3 du 19 janvier 2012 : « *Développement des pratiques orchestrales à l'école et au collège* ».